

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Convocation	le 11 janvier 2018
Présents	Fabienne Fabienne Blachot-Minassian, Bruno Guely, Alexia Coing-Belley, Serge Cozzi, Nicole Bonneton, Antoine Lozano, Jean-Louis Pinto-Suarez, Franck Pavan, Dominique Denys, Daniel Blanc, Brigitte Chiaffi, Marie-Christine Penon, Véronique Marry, Patricia Jacquemier, Hélène Baret, Virginie Reynaud-Dulaurier
Excusés	Jean-Paul Decard (pouvoir donné à Bruno Guely) Hugues Videlier (pouvoir donné à Alexia Coing-Belley) Nicolas Trouilloud

Secrétaire de séance Antoine Lozano

Approbation du dernier PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2017 est approuvé.

Délibérations

1. Présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service Eau et Assainissement (CAPV)

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, présente à l'ensemble le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service Eau et Assainissement :

Suite à la mutualisation des deux services, les rapports Eau et Assainissement ont été fusionnés en un seul document. L'objectif de cette fusion est de commencer à faire émerger une vision globale du petit cycle de l'eau.

1 – les principaux faits marquants :

Au niveau de l'exercice de la compétence Eau et Assainissement, il faut noter :

- la **reprise de la compétence Eau** en gestion directe sur la commune du Pin depuis le 1^{er} juillet 2016,
- la **perte de la compétence Assainissement** sur la commune de la Bâtie Divisin suite à son rattachement à un autre EPCI.

Au niveau de la réalisation de projets, on peut souligner :

- la mise en place de la sectorisation, outil au service de l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable et de réductions de fuites,
- la création d'un système d'assainissement pour les communes de Voissant et St Bueil ; afin d'améliorer la qualité des rejets dans l'Ainan,

- la mise en service de 2 microcentrales hydroélectriques, permettant d'alimenter en électricité l'usine d'ultrafiltration de Pommiers-La-Placette (UPEP) et de revendre le surplus.

2- l'évolution des abonnés :

L'évolution du nombre d'abonnés s'explique :

- les modifications du périmètre de l'exercice de la compétence Eau et Assainissement,
- la dynamique des constructions nouvelles, recensée notamment via l'instruction des demandes d'urbanisme.

Entre 2015 et 2016, les principales évolutions sont :

+ 0,25 % en Assainissement (43 165 abonnés en 2016 contre 45 059 en 2015). La proportion d'abonnés en Assainissement Collectif (AC) passe de 80,6 % en 2015 à 81,40 % en 2016. Le nombre d'abonnés en Assainissement Non Collectif passe en effet de 8 342 à 8 048.

+ 2,8 % en Eau (38 630 abonnés en 2016 contre 37 573 en 2015). L'augmentation s'élevait à + 1,4 % entre 2014 et 2015.

Il est intéressant de souligner que sur les 9 dernières années, le nombre d'abonnés a augmenté de + 10,4 % pour l'Eau et + 12 % pour l'Assainissement.

En 2016, le nombre d'instruction de dossiers d'urbanisme sur les volets Eau et Assainissement s'élève à 698. Il poursuit ainsi la tendance à la baisse (- 8 %) déjà observé entre 2014 et 2015 (- 3 %).

Il est à noter que la **consommation moyenne d'eau par abonné se stabilise** avec une légère baisse autour de 106 m³ / abonné (elle était de 106,2 m³ / abonné en 2015). Pour mémoire, **ce ratio avait baissé de 9 % entre 2010 et 2015**. On peut en déduire que nous sommes arrivés à un seuil de consommation. Les efforts réalisés sur les consommations d'eau au niveau des usagers et l'augmentation de la performance des appareils électroménagers (pour la consommation d'eau) ont atteint leur capacité moyenne d'économie.

3- la production d'Eau Potable :

Le **linéaire de réseau public** exploité s'élève à 855 km. Il augmente de 3 % par rapport à l'année dernière (+ 25 km de réseaux supplémentaires).

En 2016, le **volume d'eau prélevé** au niveau du milieu naturel s'est établi à **5 985 413 m³**. Cette valeur enregistre une diminution de 0,34 % par rapport à l'année précédente.

En incluant les imports et exports, le volume d'eau mis en distribution en 2016 s'élève à 5 980 936 m³. Le faible écart entre le volume d'eau prélevé dans le milieu naturel et celui mis en distribution montre que la **quasi-autonomie du service** pour ses besoins de production.

L'affectation de ce volume mis en distribution est la suivante :

- 73,9% de consommation comptabilisée soit 4 421 425 m³,
- 1,1 % de volume de service (purges réseaux, lavages réservoirs, etc.) soit 69 419 m³,
- 25 % de pertes, soit 1 490 092 m³.

Le **rendement net du réseau s'élève ainsi à 75 %**, contre 72,5 % en 2015 et 69 % en 2009. Cette amélioration s'explique par une diminution des pertes (grâce à un meilleur suivi du réseau), et un meilleur comptage (avec le renouvellement du parc compteurs).

Il est à souligner que sur les 4 421 425 m³ de consommations comptabilisées, 4 096 311 m³ ont été facturés (soit 93 %). L'écart de 325 114 m³ correspond à des volumes non

facturés. Ils portent sur des fuites en domaine privé, imprévisibles et non détectables (réseaux enterrés).

Les efforts du service dans les années à venir doivent porter sur la poursuite du travail engagé sur la diminution des pertes (25 % des volumes mis en distribution) et sur la maîtrise des volumes comptabilisés mais non facturés (5 % des volumes mis en distribution).

De plus, afin de continuer à assurer la qualité de l'eau au robinet ainsi que la continuité de service avec un patrimoine vieillissant, il conviendra d'inscrire les démarches de **gestion patrimoniale des infrastructures** (maintenance préventive, renouvellement de canalisations, protection des ressources,...) dans une **perspective de long terme** tout en assurant l'équilibre financier du service.

4- l'Assainissement :

Le **linéaire de réseau public** exploité s'élève à 594 km. Il augmente de 2 à par rapport à l'année dernière (+ 12 km de réseaux supplémentaires).

Les **volumes assujettis à l'assainissement collectif** s'élèvent à **3 502 114 m³** en 2016. Ils sont en légère baisse par rapport à 2015. (- 0,24 %).

Les enjeux sur les différents ouvrages de traitement exploités en régie par le service sont :

- **Station de traitement d'Aquantis** : une station qui doit faire face à son vieillissement (mise en service en 1994). L'arrêté d'autorisation de rejet étant caduque sur cette station depuis plusieurs années, il est nécessaire de prévoir sa rénovation et son agrandissement. L'étude d'un premier projet en lien avec un acteur industriel a été lancée en 2016. Il n'a cependant pas pu aboutir compte tenu des difficultés rencontrées par l'entreprise. Ce projet sur la station, estimé à plus de 7 M €, reste un enjeu majeur pour les années à venir.

- **Station de traitement du Tour du Lac de Paladru** : une station mise en service en 1987 et requalifiée en 2013. Cette station est conforme en équipement et en performance. L'enjeu sur cet équipement est d'engager un projet de requalification afin de pouvoir faire au développement du territoire ce secteur, tout en renforçant les performances épuratoires. Des études ont été lancées pour aboutir à un avant-projet. Le coût de ce projet est estimé à 1,6 M €.

- **Station de traitement Devez à Vourey et station de Saint-Geoire** : ces deux installations sont conformes en équipement et en performance.

- **Lagunes de la Buisse et de Réaumont** : ces deux installations se relèvent non conformes en 2016. Afin de résoudre ces problèmes, il est prévu de supprimer la lagunage de la Buisse en le raccordant directement à la station d'Aquantis (opération prévue en 2016 qui a été décalée à 2017). Sur la lagune de Réaumont, il est prévu de raccorder la commune de St Blaise du Buis (une des deux communes raccordées à cette lagune) à la station de Vourey.

- **Filtres à sable de Pommiers-La-Placette et planté de roseaux à Chirens** : les performances épuratoires de ces équipements sont satisfaisantes.

Les contrôles portant sur le bon fonctionnement **des installations d'assainissement individuel** ont fortement diminué en 2016 (baisse de 60 %). Cette baisse s'explique par une vacance de poste suite à mobilité de personne, et un ciblage des contrôles sur les installations les plus difficilement accessibles (maisons secondaires, successions,...).

Au même titre que l'eau potable, dans l'objectif de maintenir, voire de renforcer la protection de l'environnement, il est nécessaire d'inscrire dans cette même démarche de **gestion patrimoniale les infrastructures d'assainissement** sur le long terme.

5 – Les éléments financiers :

Le niveau d'évolution de l'inflation a été appliqué sur les **tarifs 2016 redevances d'eau et d'assainissement collectif** (parts fixes et variables). L'inflation étant estimée à + 1,4 %, cela représente une hausse de 4,49 € HT pour une facture de 120 m³.

Cette évolution a été appliquée dans le but :

- de conserver la dynamique de renouvellement de réseaux vétustes, tant en eau potable qu'en assainissement ;
- de ne pas dégrader les capacités d'investissement pour répondre aux enjeux futurs avec entre autres, l'adéquation des capacités de traitement des eaux usées avec le développement du territoire (Aquantis, Tour du Lac) et les travaux d'eau potable selon les orientations retenues du schéma directeur d'eau potable.

Au niveau des équilibres financiers des budgets, nous pouvons noter que :

- **pour l'Eau, l'épargne nette de gestion augmente** par rapport à celle dégagée sur l'exercice 2015, passant de 1,6 M € à 1,8 M €. Ce résultat s'explique par une augmentation des recettes encaissées sur l'exercice 2016 : + 7 % (encaissement de pénalités sur un marché travaux, vente de l'électricité produite par les microturbines, augmentation des ventes d'eau, etc.), et une maîtrise de l'évolution des dépenses : + 4,5 %.

- **pour l'Assainissement, l'épargne nette de gestion baisse légèrement** par rapport à celle dégagée sur l'exercice 2015, passant de 4,3 M € à 3,9 M €. Elle **reste sur un niveau élevé**. Ce résultat s'explique par une baisse des recettes encaissées sur l'exercice 2016 :

- 3 % (essentiellement due par la baisse d'encaissement de la PFAC), et une légère hausse de l'évolution des dépenses : + 4 % (hausse des participations au SIEGA et SIBF).

Ces bons niveaux d'indicateurs financiers permettent de confirmer la tendance des deux budgets annexes à pouvoir absorber les importants investissements financiers qu'ils vont devoir porter dans les années à venir, tout en maîtrisant l'évolution des tarifs sur le long terme.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par l'article 5 de la loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, ce rapport a été présenté pour avis le 6 octobre 2017 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée de membres d'un collège de représentants associatifs et d'un collège de citoyens.

Le conseil municipal prend note de la volonté engagée par la CAPV afin de diminuer les pertes du réseau d'eau qui s'élèvent à ce jour à 25 % et s'interroge sur ce pourcentage par rapport au niveau national.

Les petites fuites semblent difficiles à identifier malgré les outils de surveillance qui sont mis en place par les services de la CAPV.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service Eau et Assainissement.

2. Financement prévisionnel des travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité – Enfouissement BT - TEL route des Rivoires Tranche 2 – (SEDI)

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, présente à l'ensemble du conseil la proposition du SEDI sur le financement prévisionnel des travaux d'enfouissement BT et TEL route des Rivoires tranche 2.

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune de Vourey
Affaire : n°17-001-566
Enfouissement BT - TEL route des Rivoires Tr 2

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	186 260 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	134 604 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette Opération s'élève à :	51 656 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil, entendu cet exposé :

1 – Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	186 260 €
Financements externes :	134 604 €
Participation prévisionnelle :	51 656 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

2 – Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **51 656 €.**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en trois versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

TRAVAUX SUR RESEAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	57 108 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	1 281 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette Opération s'élève à :	39 745 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil, entendu cet exposé :

1 – Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	57 108 €
Financements externes :	16 081 €
Participation prévisionnelle :	41 026 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

2 – Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **39 745 €**.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en trois versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, et M. Bruno Guely, 1^{er} adjoint, apportent des précisions sur la capacité des financements des travaux par le SEDI. Sur chaque facture d'EDF, le SEDI prélève 8% suite à la reprise de la compétence sur le territoire départemental. Auparavant, 3,5 % étaient prélevés sur chaque facture qui revenait à la commune. Ce qui ne permettait pas de réaliser des travaux d'enfouissements, mais des ouvrages ponctuels, par exemple le remplacement d'un lampadaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité.

3. Décision Modificative n°6 au budget communal 2017

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, présente à l'ensemble du conseil la dernière décision modificative de l'exercice 2017 :

DM 6 du 18/01/2018 - Exercice 2017										
Dépenses					Recettes					
Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires	Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires	
			0.00					0.00		
022	22	Dépenses imprévues de fonctionnement	-512.00	Régul. Chapitre 65						
65	6534	Cot.sécu.sociale part.patronales élus	512.00							
TOTAL			0.00		TOTAL			0.00		

Vote du conseil municipal à l'unanimité.

4. Autorisation du Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement par anticipation sur le budget ville 2018

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L.1612-1

Dans le cadre où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus sont inscrit au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé dépenses d'investissement 2017 : 1 093 037,35.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article ainsi :

Les dépenses d'investissement concernant sont les suivantes :

CHAPITRE 21 : 166 326.34 € (665 305.35 € X 25%)

2113	Terrains aménagés-sauf voirie	46 262.50 €
2116	Cimetières	1 625.00 €
2121	Plantations d'arbres	1 856.25 €
21311	Hôtel de ville	3 935.00 €
21312	Bâtiments scolaires	9 067.08 €
21318	Autres bâtiments publics	4 757.00 €
2151	Réseaux de voirie	87 565.25 €
2152	Installations de voirie	1 495.08 €
2168	Autres collections et oeuvres	2 370.50 €
2184	Mobilier	147.25 €
2188	Autres immo corporelles	7 245.43 €

CHAPITRE 23 : 47 940.96 € (191 763,83 € x 25%)

2312	Immos en cours-terrains	125.00 €
2313	Immos en cours-constructions	1 893.75 €
2315	Immos en cours-inst.techn.	45 541.21 €
238	Avance / cde immo. corporelle	381.00 €

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, apporte des précisions sur la modalité d'utilisation de ces crédits. Il est impératif d'identifier les crédits ouverts pour chaque imputation, néanmoins, les dépenses se regarderont à hauteur de chaque chapitre et non à l'imputation budgétaire.

Après en avoir délibéré, vote de la présente délibération :

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Divers :

Mme le Maire, informe le conseil :

- Le 2 février à 20h00, projection du film « Mercantour Dream Warriors » de l'association « Au-delà de nos handicaps » au gymnase, en présence du Général LEBEL président de l'association qui adresse tous ses remerciements à la municipalité.
- Le samedi 3 février de 10h à 12h, une formation de deux heures « aux gestes qui sauvent » est ouverte à tout le monde elle est gratuite. Elle est organisée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère (SDIS 38). L'inscription se fait par le biais du site du SDIS38.
- La projection du film « Demain » est à planifier avec l'association « association citoyenne bien vivre à Vourey »

Le conseil municipal s'est achevé à 19h28.

Prochain conseil municipal jeudi 15 mars 2018 à 18h30.